

MAIRIE
de
GANZEVILLE



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2019**

Le Conseil Municipal de GANZEVILLE, légalement convoqué par son maire, Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, s'est réuni à la mairie le MERCREDI 16 OCTOBRE 2019 à 18 heures 30.

Etaient présents : Mesdames PARIS, SERVAIN, FOURE, BENOIST et Messieurs CROCHEMORE, ALLAIN (représenté par Monsieur CROCHEMORE) et BOUDIN

Etaient absents et excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno BOUDIN

1/ Compte rendu de la réunion du 3 avril 2019 approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal de Ganzeville approuve le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2019.

2/ Compte rendu de la réunion extraordinaire du 15 mai 2019 approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal de Ganzeville approuve le compte-rendu de la réunion extraordinaire du 15 mai 2019.

3/ Décision modificative – virement de crédit conformité du besoin de financement en investissement

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de prendre une décision modificative de virement de crédit du compte 1347 chapitre 13 (investissement) de 0,86€ vers le compte 1068 chapitre 10 (investissement) afin de ramener ce dernier à hauteur de 35 906,86€.

4/ Frais de fonctionnement au SIAEPA de Toussaint-Contremoulins

Le conseil Municipal de Ganzeville décide de fixer le montant de la participation à 5 000,00€. Un titre de recette sera émis à l'encontre du syndicat d'eau de Toussaint-Contremoulins pour l'année 2019.

5/ Contribution au Fonds Départemental d'Aide Aux Jeunes (FAJ)

Le Conseil Municipal de Ganzeville approuve, la reconduction de la participation au financement du Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes pour l'année 2019.

La participation sera de 0,23€ par habitant, soit $0,23€ \times 493 \text{ habitants} = 113,39€$

6/ Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de facturer l'occupation de son sol par les réseaux de transport de GRT gaz et autorise Monsieur le Maire à établir un titre de recette de 124,00€ correspondant au montant de cette redevance pour 2019.

7/ Projet de travaux 2020 – recensement des besoins de la commune par le syndicat départemental d'énergie (sde76)

le Conseil Municipal de Ganzeville décide de ne pas réaliser de travaux sur les réseaux électriques et d'éclairage public en 2020.

8/ Révision statutaire 2020 du SDE76

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide d'adopter les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76.

9/ Souscription d'une convention de mutualisation de service pour la restauration scolaire 2019-2020

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de renouveler la convention de mutualisation de service de restauration scolaire auprès de la Ville de Fécamp pour l'année 2019-2020 au tarif facturé de 4,69€ TTC par repas.

10/ Aide dans le cadre du CCAS

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de ne pas participer dans le cadre du CCAS à l'aide sollicitée pour le compte d'un administré.

11/ Mise a disposition de la salle des fêtes une fois par semaine pour l'activité danse africaine

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de mettre à disposition la salle des fêtes communale pour une durée de deux mois d'essai, chaque mardi de 19h00 à 20h00, afin d'y pratiquer des cours de danse africaine.

Ce point sera remis en délibération au prochain Conseil Municipal.

12/ Demande de l'Association montessori des villes et des champs d'occuper une salle communale

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de mettre à disposition la petite salle de classe individuelle située à l'école rue du Moulin, pour le compte de l'Association « Montessori des villes et des champs », suivant les jours demandés (chaque mercredi matin et un samedi par mois)

13/ Demande de Madame GUERARD Delphine d'occuper une salle communale

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de mettre à disposition la petite salle de classe individuelle située à l'école rue du Moulin, pour le compte de Madame GUERARD Delphine afin d'y pratiquer des cours de yoga pour enfants, deux samedis par mois (dates à déterminer), jusqu'au 31 décembre 2019. Ce point sera remis en délibération lors du prochain Conseil Municipal.

14/ Prise en charge par la commune des factures d'interventions de destruction des nids de guêpes et frelons

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de renouveler l'engagement de la commune de prendre en charge 50% des factures d'interventions effectuées chez les administrés dans le cadre de la destruction des nids de guêpes et frelons et de conventionner avec la société FL GUÊPES SERVICES.

Questions diverses:

Discussion

-L'avenir de l'école : Monsieur le Maire a fait lecture du courrier reçu de l'Académie de Rouen (DSEN de Seine-Maritime) concernant la convention cadre pour une offre scolaire et éducative de qualité. Cette correspondance a été transmise aux parents délégués afin de connaître leurs souhaits et observations.

Informations :

-Terrain constructible dans le cadre du PLUi : Monsieur le Maire informe que l'enquête publique sur le PLUi est terminée. Que les personnes associées de l'Etat ont demandé quelques modifications.

-La date des prochains voeux du Maire a été fixée le Vendredi 17 janvier à 18h00 à la salle des fêtes.

Fait à Ganzeville
Le Maire,
Jean-Marie CROCHEMOR

